

**ARRETE N°A_2022_n° 10 - 11
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE**

POLICE GENERALE DU MAIRE

DESTINATAIRE : Mme Aurélie PANIS & Mr Alban MOREAU

Domicilié : 51, impasse Claude NOUGARO – 84700 SORGUES

Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction

Adresse du terrain : lotissement INDIGO (Lot n°3) - 84700 SORGUES

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

VU les arrêtés en date du 09 juin 2020, 20 août 2020, 27 mai 2021, par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux élus délégués,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme Aurélie PANIS & Mr Alban MOREAU

VU le Permis de Construire enregistré sous le N° PC 084 129 21 A0031, délivré favorable en date du 28 juin 2021, au bénéfice de Mme Aurélie PANIS & Mr Alban MOREAU,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
SEC DI 310 (Lot n°3)	Impasse Aquarelle	111

Fait à SORGUES, le 21.10.22

Le Maire,

Thierry LAGNEAU



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Préfecture le Et de la publication le

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Bertrand COMBES

Publié le 28 octobre 2022

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.